



COMMISSION DE SURVEILLANCE  
DU MARCHÉ FINANCIER  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

## **COMMUNIQUE**

### **Consultation publique sur des projets d'instructions de la COSUMAF – du 09 au 17 juillet 2025.**

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) lance une consultation publique sur des projets d'Instructions élaborés en vue de préciser les modalités d'application des dispositions du Règlement n°01/22/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF du 21 juillet 2022 portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique Centrale et du Règlement Général de la COSUMAF.

La présente consultation publique porte sur les deux (2) projets d'Instructions suivants :

- 1. INSTRUCTION PRECISANT LE CONTENU DU RAPPORT ANNUEL EXIGE DES EXPERTS EN EVALUATION DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF IMMOBILIER ;**
- 2. INSTRUCTION RELATIVE AUX OBLIGATIONS D'INFORMATION A LA CHARGE DES EMETTEURS FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE.**

Ladite consultation publique est organisée conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement Général de la COSUMAF.

Cette consultation s'adresse notamment aux acteurs et intervenants du marché et au public. Elle vise à recueillir les éventuelles observations et propositions des participants.

La consultation publique court **du 09 au 17 juillet 2025**.

A l'issue de ce délai, la COSUMAF procédera à l'analyse des observations formulées et publiera, sur son site internet, le procès-verbal correspondant.

Les participants sont invités à formuler par écrit leurs éventuelles observations ou propositions et à les transmettre aux adresses électroniques suivantes :

[m.biloghe@cosumaf.org](mailto:m.biloghe@cosumaf.org); [cabinet@cosumaf.org](mailto:cabinet@cosumaf.org) et [dajr@cosumaf.org](mailto:dajr@cosumaf.org)

Les projets d'Instructions soumis à consultation sont accessibles par ce [lien](#)

Libreville, le 9 juillet 2025.